



Achat maison sans permis de construire

Par **Nicolas31d**, le **21/06/2015** à **21:27**

Bonjour,

Je souhaite acheter une maison.

La maison à été construite en 1987 et les propriétaires m'ont indiqué qu'elle ne bénéficiait pas de permis de construire.

Ils m'ont également dit que depuis le temps il y avait peremption et que je ne risquait rien en temps qu'acquereur.

La maison est cadastrée et l'ancien propriétaire payait des impots sur cette maison.

J'aimerais savoir si il y à des risques à l'acquisition de ce bien.

J'ai notamment entendu dire que en cas d'incendie par exemple la maison ne pouvait pas être réparée, est-ce vrai ?

Merci d'avance de votre réponse et de toutes les informations que vous jugerez utiles.

Cordialement,

Nicolas

Par **Tisuisse**, le **22/06/2015** à **06:11**

Bonjour,

Oui, il y a des risques sérieux notamment le refus de la mairie pour reconstruire cette maison en cas de destruction totale, ou partielle, due à un sinistre, peu importe l'origine du sinistre.

Par **Nicolas31d**, le **22/06/2015** à **09:17**

Bonjour merci de votre réponse. Y a t'il d'autres risques ?

Y a til une possibilité de faire régulariser la construction ?

Si oui comment peut on procéder ?

Par **aguesseau**, le **22/06/2015** à **10:00**

bjr,

vous pouvez demander aux vendeurs qu'ils demandent un permis de construire de régularisation si la mairie accepte.

renseignez-vous à la mairie avant de signer quoique ce soit.

cdt

Par **Nicolas31d**, le **22/06/2015** à **10:39**

Merci de votre réponse. Savez vous quel est le délai d'obtention d'un tel permis ?

Merci